



DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HUMANITE

UNIVERSAL DECLARATION OF HUMANKIND RIGHTS

DISCOURS – CONSEIL MONDIAL CGLU DURBAN 14.11.2019

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les maires et présidents de gouvernements locaux,

C'est un immense honneur de me présenter devant vous pour la signature officielle de la DDHu, après que votre comité exécutif en ait approuvé le principe en avril, à Montevideo.

Je voudrai très rapidement vous rappeler le contexte et le contenu de ce texte avant de souligner l'importance de sa reconnaissance par votre organisation.

La déclaration universelle des droits de l'humanité est née d'une volonté du Président de la République française, François Hollande avant la COP21.

Il s'agissait d'élaborer un texte qui puisse servir de fondement à une reconnaissance de la responsabilité de nos générations au regard des défis auxquelles elles sont confrontées. Dès l'origine, la double qualité d'impulsion publique et de volonté de la société civile a donc marqué ce texte.

Le texte a été préparé par un groupe de travail formé d'universitaires, de représentants d'ONG et en Liaison avec des personnalités d'autres continents.

Le texte lui-même, qui se situe dans la lignée des grands textes de portée universelle, a pour particularité de comporter autant de devoirs que de droits. Il ne s'agit pas, comme dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à laquelle elle se réfère, de traiter des droits individuels, mais de penser collectif car ce n'est que collectivement que l'Humanité peut répondre aux défis majeurs auxquels elle est confrontée. Reposant sur quatre principes, la responsabilité, la dignité, l'équité intergénérationnelle et la pérennité de l'espèce humaine, la Déclaration traite des grands sujets liés aux défis écologiques, de la question des réfugiés climatiques, de celle des biens communs, de la préservation des ressources. Mais elle traite également des droits de la nature et de sujets non environnementaux : la paix, la gouvernance du progrès technologique notamment.

Ce texte simple, traduit aujourd'hui dans 35 langues dispose de 70 ambassadeurs sur tous les continents et se diffuse largement dans la société civile.

Corinne LEPAGE

Présidente

Association des Amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

42 rue de Lisbonne - 75008 Paris



DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HUMANITE

UNIVERSAL DECLARATION OF HUMANKIND RIGHTS

Indépendamment des villes sur lesquelles je reviendrai, de nombreux barreaux, des universités, une soixantaine d'organisations non-gouvernementales dont plusieurs ont le statut ECOSOC, une soixantaine d'entreprises et de fédérations économiques sans compter de hautes personnalités du monde politique, scientifique, philosophique, ont signé la déclaration. Les jeunes regroupés dans les associations Climates ont également rejoint la déclaration. Ainsi, ce texte né dans un contexte de mission publique est-il aujourd'hui soutenu par une part croissante de la société civile.

Dans ce contexte, la signature aujourd'hui de la déclaration par votre organisation revêt donc une importance tout à fait exceptionnelle.

Je dois tout d'abord dire ma reconnaissance à Roland Ries, maire de Strasbourg, le premier maire à reconnaître la déclaration sans lequel ce texte n'aurait jamais pu connaître les diffusions qui la sienne. De grandes villes du C40, Paris, New York, San Francisco, Madrid, Copenhague, notamment ont rejoint le mouvement ainsi qu'une vingtaine de villes en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient.

Après l'approbation de la Déclaration par l'association internationale des maires francophones et l'association des parlementaires de la Méditerranée, la reconnaissance par CGLU aujourd'hui de la déclaration constitue un pas majeur dans sa diffusion dans le monde.

Elle est doublement importante

- Tout d'abord, parce qu'elle représente 240 000 villes dans le monde vers lesquelles elle s'est engagée à diffuser le texte, CGLU est en quelque sorte le dernier intermédiaire avant les Etats, représentant les deux tiers de l'humanité, votre organisation fait basculer la déclaration universelle des droits de l'humanité dans la sphère des textes à vocation universelle.
- Ensuite, parce qu'elle symbolise la manière dont les villes sont devenues les grandes protectrices des populations et les véritables porteuses d'un intérêt général planétaire. Votre engagement tranche en effet avec l'incapacité des Etats à avancer sur le plan international qu'il s'agisse de mesures réellement efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au dérèglement climatique, de la protection de la biodiversité, ou de la santé humaine. À contrario, l'engagement des villes que ce soit sur le plan environnemental ou social ne se dément pas y compris lorsqu'elles appartiennent à des Etats qui prennent des positions contraires.

Corinne LEPAGE

Présidente

Association des Amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

42 rue de Lisbonne - 75008 Paris



DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HUMANITE

UNIVERSAL DECLARATION OF HUMANKIND RIGHTS

Cette transformation traduit la profonde évolution du droit et même du droit international. La justice climatique comme la justice sanitaire sont en train de bouleverser les systèmes juridiques les plus traditionnels. L'émergence du droit souple comme instrument de droit de plus en plus utilisé y compris par les juridictions bouleverse les systèmes juridiques.

La Déclaration, texte résultant d'une commande publique mais élaborée par la société civile, adoptée et poussée par celle-ci, constitue le symbole d'une nouvelle manière d'élaborer les textes indispensables pour permettre à l'humanité de perdurer en assurant un univers viable pour elle-même et pour toutes les espèces vivantes.

Dans ce contexte, les villes entités publiques représentant leurs habitants, élément majeur de la société civile définie comme la société non étatique, deviennent les acteurs majeurs de la soutenabilité de la vie sur Terre.

Corinne Lepage
*Présidente de l'Association des
Amis de la Déclaration
Universelle des Droits de
l'Humanité*

Corinne LEPAGE

Présidente

Association des Amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

42 rue de Lisbonne - 75008 Paris